



RÉFÉRENT DE PARCOURS



www.arifts.fr

> CONTEXTE

Les textes législatifs de ces dernières décennies ont modifié considérablement le maillage institutionnel traditionnel en passant d'une logique de filières ou d'établissement à une logique de parcours.

Plus qu'une évolution, ce changement de paradigme impacte les dispositifs d'accompagnement et les pratiques professionnelles.

À l'évidence, les conséquences sont multiples :

- sur la place de la personne et son pouvoir d'agir,
- sur l'organisation de champ du travail social nécessairement plus inclusif,
- sur l'émergence d'une fonction de référent de parcours, pierre angulaire d'une dynamique institutionnelle tournée vers la coordination des prestations.

En effet, la nécessité de maîtriser et structurer les parcours des personnes et d'éviter les ruptures concerne tous les secteurs et les publics : handicap, dépendance, protection de l'enfance, insertion, pauvreté. ...

La fonction de référent de parcours s'inscrit pleinement dans :

- le Plan d'action en faveur du travail social,
- le rapport PIVETEAU à travers la mise en place des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE),
- le cadre des référents uniques issus de la réforme de la protection de l'enfance,
- la mise en œuvre des plateformes d'appui à la coordination des parcours complexes (loi de janvier 2016 de modernisation de notre système de santé).

Conscients de ces enjeux et de l'urgence à proposer une offre de formation répondant à ces besoins, L'ARIFTS Pays de la Loire et l'ERTS Centre Val de Loire ont conçu une formation s'appuyant sur une étude nationale menée par le réseau UNAFORIS. Réalisée auprès d'employeurs, personnes en poste de référents, coordinateurs de dispositifs et interlocuteurs institutionnels ou financeurs, elle a pu identifier les compétences attendues et les besoins de formation des référents de parcours.

> DÉFINITION

(selon le guide d'appui à la mise en œuvre du référent de parcours élaboré par la DGCS d'Avril 2019)

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants également susceptibles de l'accompagner.

- Il réalise avec la personne un diagnostic global de sa situation et de ses besoins afin de définir un projet d'ensemble.
- Il construit avec la personne accompagnée et l'ensemble des intervenants un plan d'actions en adéquation avec le projet.
- Il garantit, dans le cadre d'un accompagnement global et au travers de son action, la continuité du parcours et la cohérence de l'accompagnement dans le cadre du projet.
- Il assure le suivi de la situation de la personne et la coordination des différents intervenants.

> NOS ATOUTS / NOTRE FORCE

- Une formation qui donne toute sa place à l'intervention de la personne accompagnée.
 - Une formation organisée en modules autorisant l'acquisition de compétences segmentées et capitalisables.
- Une organisation pédagogique de type formation/action, différenciée suivant les participants et ancrée dans la réalité des professionnels et des territoires.
- Un centre de formation, établissement de formation au travail social reconnu depuis 70 ans qui accueille environ 6000 stagiaires par an et fait partie du réseau national UNAFORIS.
 - Des liens avec les terrains professionnels bâtis depuis plusieurs décennies favorisant la construction d'un réseau permettant une formation de qualité ainsi qu'un accompagnement à l'insertion professionnelle.
 - Un accompagnement personnalisé tout au long du parcours (administratif, pédagogique).

> OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Situer la fonction de référent au sein des enjeux de l'accompagnement de parcours et se situer dans cette fonction.
- Piloter et animer un réseau de partenaires dans le cadre du projet de la personne accompagnée.
- Co-élaborer et organiser le projet avec la personne.

[MODULE 1] SITUER LA FONCTION – SE SITUER DANS LA FONCTION

Compétences visées :

- Identifier le périmètre de la fonction.
- Asseoir la légitimité d'intervention.

[MODULE 2] CO-ÉLABORER LE PROJET AVEC LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Compétences visées :

- Être capable de conduire un diagnostic partagé.
- Savoir mobiliser la démarche de co-expertise (professionnel / personne accompagnée).

[MODULE 3] ORGANISER LE PROJET

Compétences visées :

- Être capable de produire une méthodologie de projet adaptée aux besoins de la personne et avec sa participation.
- Être capable d'évaluer le projet avec la personne et les parties prenantes.
- Être capable d'évaluer l'outil pour l'améliorer continuellement.

[MODULE 4] REPÉRER, CONSTRUIRE ET ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS PARTENAIRES DU PROJET

Compétences visées :

- Être capable de cartographier les acteurs du parcours sur le territoire et identifier leurs compétences et expertise.
- Être capable de mobiliser les compétences des acteurs.
- Être capable de coopérer avec les parties prenantes du projet de la personne accompagnée.
- Être capable de se positionner comme "chef de projet".

[MODULE 5] SAVOIR COMMUNIQUER : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ORALE ET ÉCRITE DU RÉFÉRENT DE PARCOURS

Compétences visées :

- Être capable de communiquer par écrit (rédaction et synthèse).
- Être capable de négocier et de coopérer.
- Être capable de partager efficacement des informations au profit de la réussite du parcours.
- Être capable de se situer dans une dynamique d'équipe.

[MODULE 6] METTRE À JOUR SES CONNAISSANCES ET ORGANISER LA VEILLE PROFESSIONNELLE

Compétence visée :

- Être capable d'intervenir en connaissance de cadres réglementaires et législatifs actualisés.

> PUBLIC

Cette formation s'adresse :

- aux professionnels en fonction de référent de parcours (secteurs et dispositifs divers),
- aux travailleurs sociaux du secteur social et médico-social ayant un projet professionnel sur ce type de fonction,
- aux demandeurs d'emploi et salariés/travailleurs libéraux ayant un projet professionnel sur ce type de fonction.

> VALIDATION DE LA FORMATION

Les personnes ayant suivi l'intégralité de la formation se verront remettre une attestation de formation.



PLANNING

du 2 mars
au 7 juillet
2020

HORAIRES :

9h00-12h30 / 13h30-17h00



LIEU

ARIFTS
Site
Angevin

6 rue Georges Morel
49045 ANGERS Cedex
www.arifts.fr



DURÉE

147
heures

de formation théorique

+ 140 h de stage pratique
(pour les demandeurs d'emploi et
salariés/travailleurs libéraux
hors secteur uniquement)



RÉUNIONS D'INFORMATION

Samedi
12 octobre 2019

de 10h à 12h à l'ARIFTS
Site Angevin

Mardi
5 novembre 2019

de 18h à 20h à l'ARIFTS
Site Nantais

Inscription au préalable par mail (c.morisseau@arifts.fr)
ou directement sur le site internet de l'ARIFTS (formations de spécialisation)

€ COÛT

2 646 €

+ 60 € de frais de sélection
Devis sur demande via le site
internet ou auprès du secrétariat



CONTACTS

Thierry CHARTRIN

Responsable Pédagogique

02 41 22 14 77 • t.chartrin@arifts.fr

Carine MORISSEAU

Assistante de Formation

02 41 22 40 72 • c.morisseau@arifts.fr



SÉLECTION SUR DOSSIER

Accompagné des pièces suivantes :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- 3 photos d'identité avec votre nom et prénom inscrits au dos
- 1 chèque de 60€ pour les frais de dossier libellé à l'ordre de l'ARIFTS
- 1 chèque de caution de 100€ pour accéder au Centre de Ressources Documentaires
- Attestation de prise en charge de l'employeur/personnel

Dossier à télécharger sur le site de l'ARIFTS www.arifts.fr ou demande à faire par mail auprès du secrétariat.

À retourner
avant le
24 janvier 2020

